



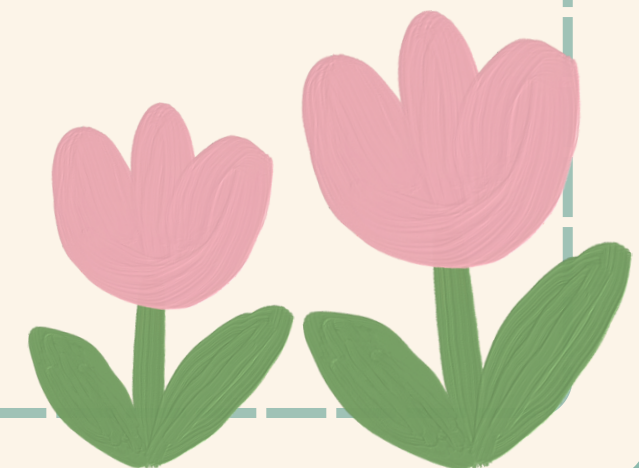
IEN CHALON 1



Réunion des directeurs/trices



JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023



ORDRE DU JOUR

Intro

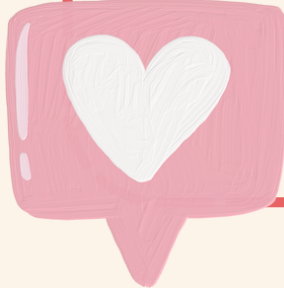
- Présentation des nouveaux personnels
- Le PIAL
- Le dispositif UPE2A
- Le pacte enseignant
- Le plan de formation
- Les sorties scolaires
- Le réseau Chalon
- Assistant Prévention de Circonscription
- Rased / Absentéisme / Droit à l'image



PIAL

SECTEURS DE COLLÈGE CHAGNY,
CHÂTENAY LE ROYAL, DOISNEAU ET GIVRY :
Charlotte AMENDOLA
charlotte.amendola@ac-dijon.fr
Tél. : 03.85.90.94.20

SECTEUR DE COLLÈGE DE SAINT-RÉMY :
Samantha JACQUET
Samantha.Jacquet@ac-dijon.fr
Tél. : 03.85.42.77.30

 Le privé est géré par un nouveau PIAL qui regroupe également tous les lycées.

Site départemental



MEMO pour les directeurs
concernant la gestion des AESH



116h

Guide d'entretien





UPE2A

Document cadre des missions des UPE2A mobile et fixe



Chapter 1

Rappel : l'UPE2A, tout comme l'ULIS, est un dispositif et non une classe. les élèves doivent être inscrits dans leur classe d'origine et aller ponctuellement en UPE2A et non l'inverse.



PACTE ENSEIGNANT



Contents

01

Bilan des candidatures

70 candidatures sur la circo
Manque de candidats pour le collège

02

Missions par enseignant

3 missions au maximum par enseignant.
Enveloppe de 170 unités pour la circonscription

03

Interventions au collège

Les formations sont prioritaires, le pacte ne saurait en aucun cas les impacter.

04

Autres questions

Stages de réussite : pacte et non pacte sont confirmés.
Les enseignants spécialisés effectuant des formations pourront être rémunérés.
Le porteur du projet NEFE peut postuler à une part.
Possible pour certains dossiers CARDIE (projets innovants)

2023 - 2024

Plan de formation CHALON1

Ce plan de formation sera présenté en détail dans la note de service n°2

Formations départementales ou de circonscription ou obligatoires

3 ou 6h : Numérique / Formation Arts / Sciences / EPS / LVE / journée de la maternelle / OCCE / ASH / etc.
3h : Savoir Rouler à Vélo : T2
3h : Savoir Nager : T1

Écoles évaluées en 2023-2024

18h

Préparation à l'évaluation de l'école + évaluation externe T2/T3 15h uniquement

6h

Programme PHARE

Écoles évaluées en 2022-2023 ou 2021-2022

6h

Formation en réponse aux besoins ressortis de l'évaluation externe

6h

Formation départementales / de circonscription ou journée maternelle

6h

Programme PHARE

Directrices Directeurs

6h

Formation en constellations en élémentaire ou Journée de la maternelle

6h

Programme PHARE

6h

Formation départementales / de circonscription ou journée maternelle

3h

2x1h30 de réunions de circonscription

6h

Formation sur les valeurs de la république

3h

Journée de la maternelle ou Webinaire départemental ou Formation numérique

6h

Programme PHARE

LES SORTIES SCOLAIRES

01

Sorties à la journée

Des modifications qu'elles soient facultatives ou obligatoires. Voir [ici](#)

02

Sorties avec nuitée(s)

Dorénavant, elles seront validées par l'IEN avec transmission à la DASEN. Tous les formulaires sont sur le site départemental [EPS 71](#)

03

Eduscol

Retrouvez toutes les informations [ici](#).

04

Le guide

Accessible à cette adresse :
<https://eduscol.education.fr/document/52182/download?attachment>

ASSURANCE ET SORTIES SCOLAIRES

L'absence d'obligation de souscrire une assurance est le corollaire de l'obligation scolaire et de la gratuité qui lui est associée. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas exigé des familles qu'elles souscrivent une assurance scolaire lorsque leur enfant participe aux activités obligatoires de l'École.

Comme vous l'avez bien relevé, la circulaire du 13 juin 2023 rompt avec la logique qui prévalait jusqu'à présent en intégrant désormais, le cas échéant, la pause méridienne à l'emploi du temps des élèves participant à une sortie scolaire obligatoire.

Nous sommes donc d'avis que dans cette hypothèse, la famille n'est effectivement plus tenue de souscrire une assurance scolaire, dès lors que la sortie scolaire intégrant la pause méridienne est obligatoire.

Même si les parents ne sont pas tenus dans ce cas de souscrire une assurance scolaire, on peut néanmoins rappeler que celle-ci reste toujours fortement recommandée.



LE 'RÉSEAU CHALON'

Chefs d'établissement + IEN + 1 ou 2 directeurs



ASSISTANT PRÉVENTION DE CIRCONSCRIPTION

- Un point sur les risques psychosociaux
- Les coordonnées :
apc.chalon@ac-dijon.fr
Tél. : 03.85.46.39.23
École Élémentaire Pablo Neruda
Chalon sur Saône
- Réécriture des PPMS pour 1/5 des écoles



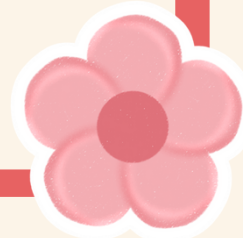
AUTRES POINTS



RASED

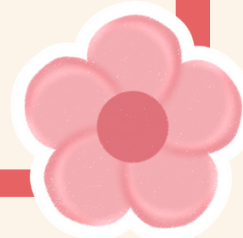
Fonctionnement :

- Mme Rongier
- Absence congé mat de Pauline Gateau, psychologue Chagny.



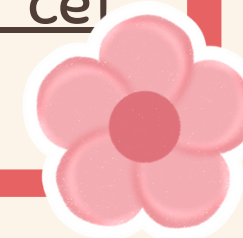
Absentéisme

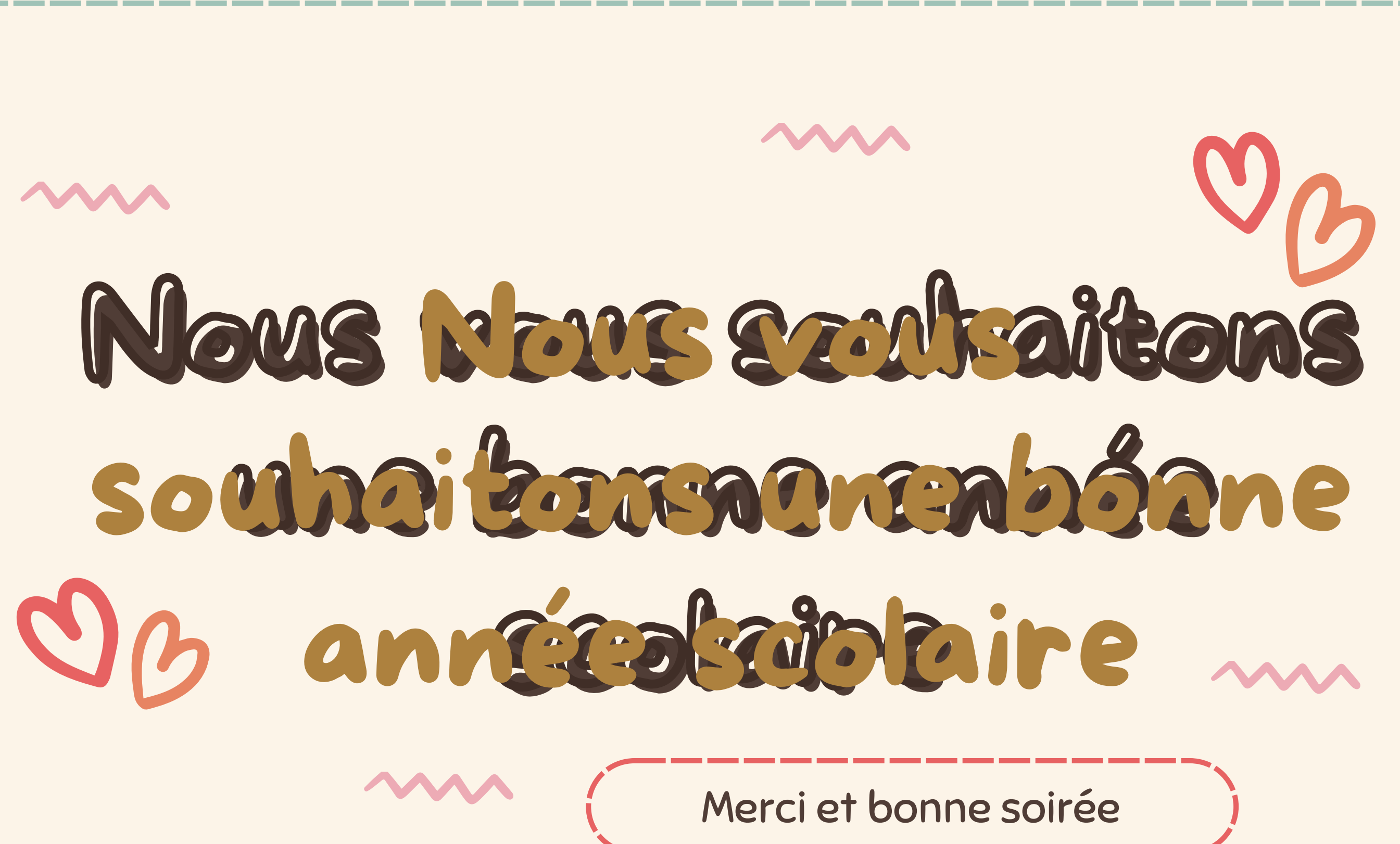
Rappel sur la conduite à tenir en cas d'absentéisme



Droit à l'image

- L'utilisation d'images prises sur Internet est soumise à des obligations.
- Privilégier des images libres de droits
- Se référer à cet article





Nous **Nous** **vous** **saitons**
souhaitons **une** **bonne**
année **scolaire**

Merci et bonne soirée